

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **mardi 8 septembre 2020** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

253-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

254-09-20

ENTÉRINEMENT DE SUSPENSION DE TRAVAUX D'OPÉRATION - OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'incident survenu le 26 août 2020 impliquant Patrick Gauvin, à titre d'opérateur du Service des travaux publics;

Considérant que cet incident a engagé des coûts de réparation pour un montant de plus de 2 250 \$, et ce, suite à une manœuvre jugée dangereuse;

Considérant que plusieurs incidents ayant engendrés des dommages aux équipements et des frais directs à la Ville se sont accumulés depuis plusieurs années avec cet employé;

Considérant le dossier de l'employé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'entériner la suspension pour Patrick Gauvin, employé du Service des travaux publics, de tous travaux d'opération jusqu'à la fin de sa période d'embauche actuelle en octobre 2020.

ADOPTÉE

255-09-20

AUTORISATION D'ACHAT - IMMEUBLE DU 123, BOULEVARD PERRON EST

Considérant que le secteur du boulevard Perron Est renferme des vestiges industriels d'une autre époque;

Considérant que la Ville de New Richmond souhaite mieux contrôler le développement de ce secteur dans le futur;

Considérant que le bâtiment visé est actuellement abandonné et en piteux état;

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'acquisition de l'immeuble du 123, boulevard Perron Est;

Considérant la rencontre tenue avec le propriétaire actuel à l'effet de proposer un prix d'achat de 47 500 \$, taxes en sus, pour cédit immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat par la Ville de l'immeuble du 123, boulevard Perron Est au montant de 47 500 \$, taxes en sus. Il est entendu que ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet, dont la promesse d'achat à intervenir entre la Ville et le propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1144-20 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 959 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 19 180 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1144-20 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 959 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 19 180 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

256-09-20

VENTE DE CAMIONNETTE AU PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

Considérant que le Service des travaux publics possède une camionnette Ford F150 2004 qui n'est plus utilisée;

Considérant la faible valeur de revente dudit véhicule;

Considérant que le véhicule pourrait servir les besoins du Parc régional Petite-Cascapédia dans leurs activités journalières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De vendre au Parc régional Petite-Cascapédia la camionnette 2004 Ford F150 appartenant présentement à la Ville de New Richmond, et ce, au prix de 1 \$, taxes en sus. Il est également entendu que M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette vente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 52.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière